



## 16ème législature

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>1687</b>   | De <b>Mme Caroline Fiat</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union<br>Populaire écologique et sociale - Meurthe-et-Moselle ) | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Anciens combattants et mémoire   |  | <b>Ministère attributaire</b> > Anciens combattants et<br>mémoire                                 |
| <b>Rubrique</b> > anciens combattants<br>et victimes de guerre  | <b>Tête d'analyse</b><br>>Préservation des<br>bâtiments de l'ancien<br>centre de séjour surveillé<br>d'Écrouves              | <b>Analyse</b> > Préservation des bâtiments de l'ancien<br>centre de séjour surveillé d'Écrouves. |
| Question publiée au JO le : <b>04/10/2022</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>17/01/2023</b> page : <b>400</b> |  |   |

### Texte de la question

Mme Caroline Fiat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur la préservation des bâtiments de l'ancien centre de séjour surveillé d'Écrouves. Plusieurs associations défendent un projet de valorisation mémorielle des 3 sites, l'ancienne prison de Charles III à Nancy, La Malpierre à Champigneulle et « Centre de séjour surveillé » d'Écrouves. Le CSS d'Écrouves, ouvert en août 1941 à la demande du préfet régional Jean Schmidt pour y emprisonner des internés administratifs hostiles au régime de Vichy puis, à partir de l'été 1942, les juifs raflés par l'occupant, ne subsistent que quelques bâtiments. Ils pourraient être prochainement détruits et serait ainsi effacé un lieu où 4 000 personnes ont été internées, dont une moitié a été déportée et exterminée dans les camps de la mort. Les collectivités territoriales et les associations patriotiques, scientifiques et mémorielles demandent leur préservation afin d'en faire un espace muséographique, relié aux deux autres lieux voisins de répression que sont l'ancienne prison Charles III à Nancy et le champ de tir de La Malpierre à Champigneulle. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser si un projet de destruction est à l'étude et de bien vouloir intervenir auprès des ministères concernés pour que ces bâtiments soient préservés et remis aux collectivités territoriales porteuses du projet de mise en valeur mémorielle du site.

### Texte de la réponse

Les bâtiments de l'ancien centre surveillé d'Écrouves n'appartiennent pas au ministère des armées, qui n'a pas connaissance d'un projet de démolition de ces constructions. Il s'est rapproché des services de l'État de Meurthe-et-Moselle afin de les alerter sur la valeur mémorielle de ces bâtiments et sur le projet de valorisation qui pourrait être porté par les acteurs locaux.